

Rétrospective

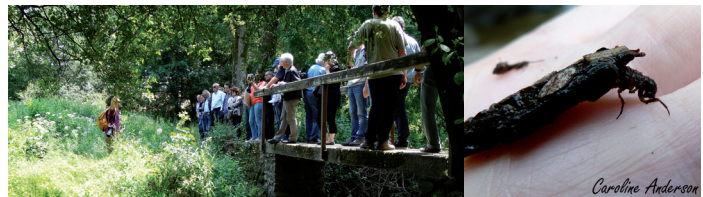
Cette année, la Commission Locale de l'Eau a particulièrement mis l'accent sur l'échange d'expériences, la formation, la sensibilisation des habitants.

Exploitation durable des haies, le 3 mars 2015, GAEC Le P'tit Creux à Beaufou

Organisée par la CLE* en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vendée, l'Union des CUMA, Valdéfis et avec le soutien de la Région des Pays de La Loire, la demi-journée sur l'exploitation durable des haies a réuni plus de 80 personnes, dont une majorité d'exploitants agricoles et d'élus, au GAEC Le P'tit Creux à Beaufou. La Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay s'implique sur la thématique du bocage compte tenu du rôle des haies dans l'épuration de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols et la prévention des inondations.

Pour être compatible avec les objectifs d'efficacité et de rendement des exploitations agricoles, le maintien des haies nécessite des solutions économiquement viables, une planification de leur exploitation pour en assurer leur pérennité, et une mécanisation de leur entretien pour que le travail se fasse rapidement, en toute sécurité et à moindre frais.

Formation sur l'hydro-morphologie des cours d'eau, le 9 juin 2015 au Poiré sur Vie



Visite de la rivière la Vie qui se présente ici en bon état, comme en témoignent les larves d'insectes retrouvées dans le cours d'eau (porte-bois).

Animée par le CPIE* Val de Gartempe, cette journée visait à échanger sur les éléments caractérisant le bon état des cours d'eau, les dysfonctionnements pouvant être observés et les solutions possibles. L'objectif était de mieux comprendre les enjeux de la gestion des cours d'eau et les principes de fonctionnement de ces milieux à travers une approche de terrain et l'échange des connaissances. Les visites de sites ont rendu compte de différents contextes : cours d'eau à écoulement libre, cours d'eau influencé par un ouvrage hydraulique, plan d'eau sur cours d'eau. Organisée en amont de la mise en œuvre du programme de travaux 2015-2019, cette formation a réuni une quarantaine d'élus.

Plus d'infos sur : www.vie-jaunay.com Rubrique « Photothèque » et sur le site <http://hydromorphologie.cpie.fr/>

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay 2015-2017, le 29 septembre 2015

Le 29 septembre 2015, Sophie BRINGUY, 1^{re} Vice-Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE et Hervé BESSONNET, Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, ont signé le deuxième Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) du territoire, pour la période 2015-2017.

Ce contrat, qui permet le financement d'actions relatives aux économies d'eau, à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la restauration des cours d'eau et des marais, est porté par 16 maîtres d'ouvrage :

- 10 communes : Aizenay, Beaulieu sous La Roche, Landevielle, La Genétouze, Le Fenouiller, Maché, Martinet, Saint Christophe du Ligneron, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez,
- les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay,
- la Communauté d'Agglomération « La Roche sur Yon Agglomération »,
- le Conseil Départemental de la Vendée,
- la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,

Le déroulement de l'animation, les témoignages des exploitants et le descriptif du matériel sont accessibles sur le site internet : www.vie-jaunay.com Rubrique « Comment » - Onglet « Les plans d'actions anti-érosion et qualité de l'eau »



Plan de gestion durable des haies, élagage manuel et mécanisé, déchiageage, broyage et valorisation des produits de la haie ont été présentés.

Exposition « Sauvage des rues, belles et rebelles » à Saint Gilles Croix de Vie et Apremont

L'exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » est un outil proposé par les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de la Loire, afin d'amorcer la discussion avec les habitants d'une commune sur le sujet sensible du traitement des soi-disant « mauvaises herbes » en milieu urbain. Testée en 2015 avec succès sur les communes de Saint Gilles Croix de Vie, du 5 juin au 31 juillet, et, d'Apremont, du 11 septembre au 11 octobre, la Commission Locale de l'Eau poursuit le partenariat en 2016 avec le CPIE Logne et Grand-Lieu afin de proposer l'exposition à d'autres communes.



La Cymbalaire des murs ou ruine de Rome est une petite plante spontanée qui tapisse fréquemment les vieux murs et les égaye de ses petites fleurs violettes à la gorge tachée de jaune.

- le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay en tant que maître d'ouvrage et structure coordinatrice du Contrat au titre du SAGE.



Visite de terrain le long du Birot, affluent du Gué Gorand

Sur un montant prévisionnel d'actions de 4 058 559 €, le Conseil Régional des Pays de la Loire apporte une aide de 1 006 822 €. Le co-financement est assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de la Vendée et les maîtres d'ouvrage.

A venir

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : une nouvelle organisation territoriale



La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27/01/2014 attribue aux communes, avec transfert aux communautés de communes et d'agglomération, une compétence, exclusive et obligatoire, relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), entrant en vigueur au plus tard au 1^{er} janvier 2018.

La création et l'attribution de la compétence GEMAPI aux communes clarifie les responsabilités et fournit les outils juridiques et financiers nécessaires pour leur exercice.

L'objectif est de mieux concilier :

- l'urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation et de submersion dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme),
- la prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection),
- la gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones d'expansion des crues).

Notons que le propriétaire riverain est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau (libre écoulement des eaux) et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains. Chaque propriétaire est également toujours responsable de la gestion de ses eaux de ruissellement au titre du code civil.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre que sont les communautés de communes et les communautés d'agglomération peuvent transférer tout ou partie des compétences à un syndicat mixte.

Sur le bassin versant, les collectivités n'ont pas attendu l'obligation de l'Etat pour mettre en œuvre des programmes d'études et de travaux.

- Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay exerce depuis 1982 la compétence de gestion des milieux aquatiques, dans un premier temps sur les marais puis, en 2008, sur les cours d'eau du Ligneron, du Gué Gorand, de la Vie, en aval d'Apremont, et du Jaunay, en aval du barrage. Depuis 2004, le Syndicat Mixte est la structure porteuse du SAGE afin de définir et mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau concertée, équilibrée et solidaire.

Document réalisé avec le concours financier de :



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - 11 rue du Bourg 85800 CIVRAND - Tél. 02 51 54 28 18 - Fax 02 28 10 95 48 - www.vie-jaunay.com

Directeur de la publication : Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE, ancien Sénateur.
Contact : Anne PAPIN - Tél. 02 28 10 94 37 - Mail : sage.viejaunay@wanadoo.fr
Rédaction : Groupe communication du SAGE • Crédits photos : SMMVJ.
Mise en page : [STUDIOCOR](http://www.studiocor.com) www.studiocor.com • Impression : La Rochelaise.

- En amont des barrages, ce sont les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay et la Communauté d'Agglomération La Roche sur Yon Agglomération qui ont pris la compétence gestion des milieux aquatiques.
- Enfin, la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie exerce des missions de défense contre la mer et de prévention des inondations.

Une réflexion est en cours à l'échelle du bassin versant de la Vie et du Jaunay, unité cohérente pour la gestion des eaux, afin de définir, sur la base de l'existant et dans une volonté de simplification et de mutualisation, le meilleur schéma d'organisation entre les collectivités et leurs regroupements. L'objectif est d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2017.

Quelques exemples de ce que peut recouvrir la compétence GEMAPI :



L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence.



La défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la construction et la gestion des digues, la gestion du trait de côte et la protection des dunes.



La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines comprenant le rétablissement des continuités écologiques. À droite, un champ d'expansion des crues, essentiel pour la régulation des eaux.



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - 11 rue du Bourg 85800 CIVRAND - Tél. 02 51 54 28 18 - Fax 02 28 10 95 48 - www.vie-jaunay.com

Directeur de la publication : Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE, ancien Sénateur.
Contact : Anne PAPIN - Tél. 02 28 10 94 37 - Mail : sage.viejaunay@wanadoo.fr
Rédaction : Groupe communication du SAGE • Crédits photos : SMMVJ.
Mise en page : [STUDIOCOR](http://www.studiocor.com) www.studiocor.com • Impression : La Rochelaise.

La Lettre du SAGE VIE et JAUNAY

N° 17

2015

Informations sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Vie et du Jaunay

EDITO



Jean-Claude MERCERON, Président de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay

Dans cette lettre, vous trouverez une rétrospective de quelques actions menées par la Commission Locale de l'Eau en 2015 et les chantiers de 2016.

L'accent a particulièrement été mis sur la haie, élément incontournable du paysage de bocage, présentant de nombreux intérêts tant pour le paysage, l'environnement, que pour l'Homme.

À travers la mise en œuvre d'une animation autour de l'entretien des haies et des possibilités données aux exploitants agricoles de bénéficier d'un plan de gestion des haies, la Commission Locale de l'Eau s'engage pour que le paysage de bocage que l'on connaît, et qui est encore relativement préservé sur notre territoire, perdure.

En 2016 et les années suivantes, cette action se poursuit et se renforce. Nous appelons donc tous les exploitants volontaires qui souhaitent bénéficier de conseils sur l'entretien du patrimoine bocager à nous contacter afin de programmer les futurs plans de gestion.

Cette action est financée dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant qui vient d'être signé avec la Région des Pays de la Loire et dans lequel sont programmés 4 millions d'euros de travaux pour restaurer la qualité de l'eau, des cours d'eau et des marais. Il sera complété dès 2016 par un Contrat Territorial qui permettra de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée.

Je vous souhaite une bonne lecture et une très bonne année 2016.

SOMMAIRE



p.2

Témoignage

Collectivités, agriculteurs, associations, particuliers... : chacun peut agir pour protéger la ressource en eau. Le témoignage d'un agriculteur sur les haies, la qualité de l'eau et l'agriculture



p.3

La question de Lulu

À quoi ça sert une haie ?



p.4

Une action pour l'eau

Zéro phyto pour l'entretien des espaces publics



p.5

Rétrospective

Retour sur les temps forts de l'année 2015



p.6

A venir

La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le dico du SAGE

Témoignage

Haies, qualité de l'eau et agriculture

TÉMOIGNAGE D'EMMANUEL RICHARD, EXPLOITANT AGRICOLE À SAINT RÉVÉREND

Emmanuel RICHARD est gérant de l'EURL La Bruyère à Saint Révérend.

Il y conduit un élevage de 65 vaches allaitantes de race charolaise et dispose de 65 hectares, sur lesquels il produit de l'herbe, du maïs, des céréales destinés à l'alimentation de ses animaux. Un atelier de vente directe de viande est également en place. L'exploitation est située sur le sous-bassin versant du Birot, affluent du Gué Gorand, qui a fait l'objet d'un **plan d'actions de lutte contre l'érosion et la qualité de l'eau** par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre du SAGE*.

Pour réduire l'érosion des sols, le maintien et le confortement des haies est une solution proposée aux exploitants agricoles. Elle a été retenue par Emmanuel qui s'est porté volontaire pour la réalisation d'un **plan de gestion des haies**, outil financé par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay et la Région des Pays de la Loire et réalisé par la Chambre d'agriculture de la Vendée.

Emmanuel, que t'apportent les haies sur ton exploitation ?

J'ai toujours vu les haies comme un point positif pour l'exploitation car on est dans une région d'élevage donc les bovins ont besoin de s'abriter. Dans ma famille, on utilise le bois comme moyen de chauffage : l'exploitation des haies nous permet de chauffer trois maisons.

L'objectif est aussi de conforter ce patrimoine, car aujourd'hui le bois a de la valeur, et pour le transmettre, on essaie de le consolider en replantant et en l'entretenant.



Cette nouvelle haie permettra de délimiter deux parcelles et réduira la vitesse du vent. Les auxiliaires de cultures y trouveront refuge.

Qu'as-tu réalisé pour conforter le réseau de haies et le gérer à long terme ?

J'ai réalisé le plan de gestion des haies et des plantations : une nouvelle plantation sur 100 m et une restauration de haies sur 300 m par regarnissage (un plant tous les 10 m). Le plan de gestion réalisé avec la Chambre d'agriculture m'a permis de savoir comment entretenir une haie, si on peut conduire l'arbre en têtard, s'il faut couper ras le pied... et ça me motive à suivre les préconisations sur les années à venir. Il faut maintenant mettre en pratique sur la durée. Il est important que nous sachions comment

Cette rubrique, ainsi que celle nommée « Une action pour l'eau », vous présentent des exemples d'initiatives, portées par une collectivité, un agriculteur, une association..., qui répondent concrètement aux objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay.



conduire nos haies, par exemple faut-il à nouveau pailler les plantations réalisées. Je suis demandeur de formations et de conseils pour cela. Pour l'entretien courant, je passe une débroussailluse mais en laissant 20 cm en pied de haie car mon père et mon frère chassent et je ne veux pas détruire les gîtes et les abris pour le gibier. Je n'interviens pas tous les ans au même endroit, disons qu'en 2 ans j'ai fait le tour de l'exploitation.



Pour l'entretien des clôtures, Emmanuel a fabriqué du matériel adapté qui lui évite l'utilisation de pesticides.

Quelles autres actions as-tu menées pour réduire les risques de pollution des eaux et quelle est ta réflexion sur l'exploitation ?

Depuis 7 ou 8 ans, je n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir les clôtures. J'ai fabriqué du matériel sur-mesure que j'attèle derrière un petit tracteur de 15 CV et que je passe du mois de mars à septembre. Sur 50 ha, je passe entre 100 et 120 heures par an à entretenir les clôtures alors que la facilité serait de traiter en une fois. Je préfère la solution mécanique car j'ai passé mon Certiphyto comme tout le monde et quand je suis ressorti de cette formation, je me suis dit qu'on avait entre les mains une bombe à retardement et qu'il fallait que j'essaie de changer mes pratiques.

De la haie, j'ai maintenant envie de passer à la réduction des produits phytos en plein champ. Je suis en train d'investir dans une herse étrille pour pouvoir réduire les traitements au maximum sur le maïs voire complètement arrêter. Je me suis rendu compte qu'en traitant, le maïs n'est pas forcément « propre », et pas plus propre



Le plan de gestion des haies identifie les travaux à conduire sur une vingtaine d'années. Par exemple ici la taille des arbres têtards était nécessaire.

que si on passait en mécanique. C'est vrai qu'il faut passer 3 à 4 fois mais comme l'exploitation reste à taille humaine, je peux me dégager du temps. Après, en 2017 ou 2018, je souhaiterais éventuellement arrêter l'engraissement des taurillons, vendre mes brouillards et augmenter la part d'herbe. L'objectif serait d'avoir moins de charges et d'utiliser moins de produits phytosanitaires.

Sur l'exploitation, j'ai essayé depuis 5 ans une prairie multi-espèces à base de trèfle blanc, trèfle rouge et ray grass anglais diploïde. Sur les 5 ha, j'ai fait une coupe d'enrubannage au printemps puis un pâturage, renouvelé à l'automne. Par rapport à un ray grass italien, la production d'herbe est multipliée par 3 ou 4 ! J'essaie de faire moins de volume mais de la qualité. En terme de valeur nutritive, j'ai ramassé de l'enrubannage entre 16 et 19 de protéines, ce qui veut dire que 2 kg d'enrubannage équivaut à 1 kg de concentrés que j'achète. Avec du ray grass italien, on arrive à faire 13 à 14 de protéines.

Le but du jeu est d'augmenter les prairies multi-espèces car, autre avantage, elles fixent l'azote de l'air grâce aux légumineuses qu'elles contiennent. Avec du ray grass italien, il fallait 300 à 320 kg à l'hectare d'amonitrates, là j'en mets 200 kg. La rencontre des conseillers, l'échange entre voisins me permettent de faire évoluer mes pratiques.

Un commentaire de fin ? Comment vois-tu le lien entre l'agriculture et l'environnement ?

Je pense qu'avec une exploitation à taille humaine on peut y arriver. Le système vers lequel je veux aller me semble tenir la route économiquement. Après, je me suis posée la question de passer en bio mais je ne suis pas encore prête et c'est du temps et de la technique. La vente directe me permet de valoriser mes produits et m'apporte une réelle plus-value économique. Au-delà c'est la rencontre avec les gens qui est très valorisante, cela permet de parler de notre métier d'agriculteur et de ses réalités.

Bon à savoir

Le plan de gestion durable des haies a été financé à 80 % par le Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du CRBV* Vie et Jaunay et à 20 % par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre du SAGE.

Il a été réalisé en 2014 et 2015 sur deux exploitations agricoles : le GAEC Le P'tit Creux à BEAUFOU et l'EURL La Bruyère à SAINT RÉVÉREND par Emmanuel MONTAILLER, ingénieur forestier de la chambre d'agriculture de la Vendée. C'est une démarche volontaire, gratuite, qui permet de bénéficier de conseils sur l'entretien durable des haies.

La démarche sera poursuivie en 2016 et jusqu'en 2018.

Si vous êtes exploitant agricole, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation du SAGE si vous souhaitez en bénéficier. Anne PAPIN, animatrice du SAGE au 02.28.10.94.37 Antoine GASNET, chargé de mission du SAGE au 02.28.10.94.38

La haie, prenons-en soin, elle nous le rend bien !



La question de Lulu

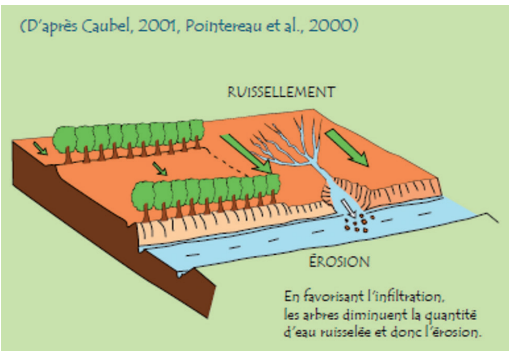
À quoi ça sert une haie ?

UN RÔLE IMPORTANT POUR LA QUALITÉ DE L'EAU :

Les haies implantées perpendiculairement au sens de la pente jouent un rôle de rétention de l'eau et favorisent l'infiltration des eaux de pluie. Elles limitent également le ruissellement du phosphore, des pesticides et la lixiviation* des parcelles en piégeant les nitrates. Elles favorisent aussi la régulation des crues.



Source : www.promhaies.net



UN RÔLE BÉNÉFIQUE POUR L'AGRICULTURE :

La haie, on l'a vu, limite l'érosion, cela permet de conserver la terre de l'exploitation agricole et de ne pas la retrouver plus bas dans le cours d'eau ! Au-delà, la haie offre de nombreux bénéfices aux exploitations agricoles et aux systèmes d'élevage en particulier :

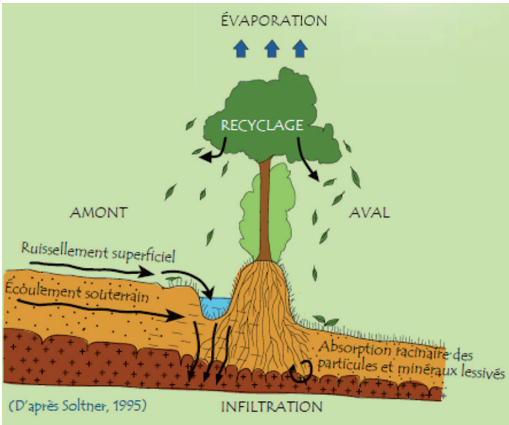
• **Amélioration de la production** : La haie influence la croissance végétale par la diminution des amplitudes thermiques, de l'assèchement du sol et de l'évapotranspiration.

• **Rôle de brise-vent** : Les haies peuvent diminuer de moitié la vitesse du vent, quelque soit sa force initiale. De plus, la protection de brise-vent couvre une zone pouvant atteindre 12 à 20 fois la hauteur de la haie.

• **Protection contre les ravageurs** : Les éléments bocagers sont des habitats à auxiliaires (prédateurs des ravageurs des cultures).

Source : Etablissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez

Pour en savoir plus : www.bocage-paysdelaloire.fr



Lorsqu'une parcelle est ravagée par des nuisibles tels que les pucerons, limaces, il y a développement de leurs prédateurs comme les coccinelles, carabes. Néanmoins, si les auxiliaires des cultures n'ont pas d'habitat pour s'abriter (haies, talus), la protection de la culture n'est pas bien assurée.

• **Un rôle économique et énergétique** : Les haies peuvent apporter une source de revenu non négligeable, que ce soit sous forme de bois ou de fruits. La principale valorisation du bois est le bois de chauffage (sous forme de bûches ou de plaquettes). La 2^e valeur économique de la haie est nutritive : production fruitière (cerisier, châtaignier, pommier...), mellifère et fourragère (3 tonnes de ramilles feuillées équivalent à 2 tonnes de foin), mais aussi abri pour le gibier (intérêt cynégétique).

LA HAIE PERMET AUSSI :

- L'amélioration du paysage et du cadre de vie
- La préservation de la biodiversité.

Une action pour l'eau

Zéro phyto pour l'entretien des espaces publics

HISTORIQUE

Les démarches visant à réduire l'utilisation des désherbants chimiques sont anciennes sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay. Afin de protéger les ressources en eau superficielles utilisées pour la production d'eau potable, les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay, ont accompagné les communes de ces secteurs dès 2004.

La Commission Locale de l'Eau a souhaité que le secteur aval se préoccupe aussi de la qualité de l'eau, pour préserver les usages et les milieux naturels. Elle a alors inscrit dans le SAGE la généralisation des plans de désherbage sur l'ensemble du bassin versant.

Aujourd'hui, 92 % des communes disposent d'un plan de désherbage et toutes les communes du bassin versant se sont inscrites dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides.

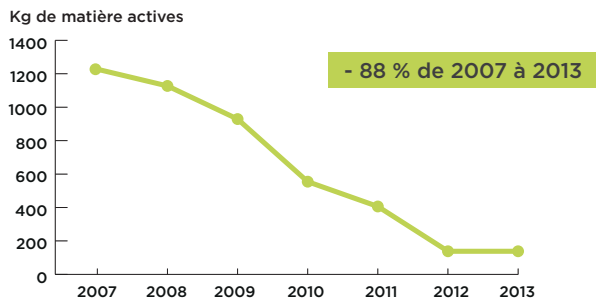
LES RÉSULTATS

La quantité d'herbicides chimiques utilisés par les communes a diminué de 88 % depuis 2007 en passant de 1227 kg à 136 kg en 2013. L'arrêté préfectoral du 17 mars 2010, relatif à l'interdiction de l'application de pesticides à proximité des milieux aquatiques, a accentué cette tendance.

En 2013, suite à 5 années de baisse constante, les quantités sont stables. Les espaces qui sont encore entretenus chimiquement sont en général les espaces dits contraints : cimetières et terrains de sports. Pourtant, là aussi, des techniques différentes peuvent être utilisées : réaménagement, fleurissement des pieds de murs, enherbement, conduite optimale des terrains de sports.

Dans la continuité des actions développées avec le CNFPT* depuis 2007, des formations sont proposées aux agents municipaux sur ces thématiques. Il s'agit là aussi de valoriser et de mutualiser les expériences à l'échelle du territoire et de faciliter l'implication de toutes les communes dans la protection de la ressource en eau.

Évolution de la quantité d'herbicides appliqués par les 37 communes concernées par le SAGE de la Vie et du Jaunay :



ZÉRO PHYTO EN 2017

La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (loi dite « Labbé ») interdit aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires (hors produits de biocontrôle, produits à faibles risques et produits autorisés en agriculture biologique) pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public d'ici le 1^{er} janvier 2020.

L'échéance a été ramenée au 1^{er} janvier 2017 par l'article 68 de la « loi de transition énergétique pour la croissance verte ».

De plus, l'interdiction s'étend dorénavant aux voiries, sauf pour des raisons de sécurité.



L'EXEMPLE DE BELLEVILLE SUR VIE EN ZÉRO PHYTO DEPUIS 2010

La municipalité œuvre pour un développement harmonieux de la commune en équilibrant l'habitat et les activités économiques, en privilégiant une gestion écologique des espaces et en menant une politique volontaire par des actions ponctuelles ou quotidiennes comme la limitation de la publicité, les tontes différenciées, les traitements écologiques, le renoncement à l'utilisation de produits phytosanitaires...

Dans son objectif de « gestion différenciée des espaces verts », la municipalité a souhaité accentuer les pratiques d'entretien tendant à favoriser la biodiversité (augmentation des espèces végétales et animales vivant dans les espaces naturels), à rationaliser les interventions (réduction ou suppression des tontes au profit du broyage voire de la fauche exportée - foin) et à supprimer totalement les traitements phytosanitaires, herbicides principalement, en favorisant des pratiques mécaniques (rotofil, traitement thermique, binage et désherbeur à la vapeur).

Cette politique écologique volontariste se veut également incitative auprès de chaque citoyen. En effet, les mentalités doivent évoluer vers des pratiques plus respectueuses du cadre de vie pour favoriser la richesse de la nature mais également dans un souci de santé publique (préservation de l'eau, toxicité des produits...).

Cela nécessite d'accepter un peu d'herbe sur un trottoir, que les espaces verts ne soient pas systématiquement des greens de golf... mais également que chacun puisse reproduire, dans la mesure du possible, ces pratiques chez lui (réduction ou suppression si possible des produits phytosanitaires, pratiques naturelles, recyclage des déchets verts ou organiques avec le compostage).

Concrètement : 6 communes en zéro phyto

En 2013, 6 communes du bassin versant de la Vie et du Jaunay entretenaient leurs espaces publics sans produits phytosanitaires :

- Belleville sur Vie,
- Brétignolles sur Mer,
- Grand'Landes,
- Maché,
- Saint Gilles Croix de Vie,
- Venansault.

Réduisons tous l'utilisation des produits chimiques. Ce sera un geste pour notre santé, notre porte-monnaie et la nature !

